

Masseurs-kinésithérapeutes adhérents au Réseau ONCOBFC

NOM	Prénom	téléphone	Adresse pro	CP	Ville
BACQUET	Caroline	03 81 89 47 17	5 rue vannolles	25300	PONTARLIER
BOURGEOIS	Béatrice	03 84 24 50 51 06 7 054 16 88	18 bis rue Emile Monot	39000	LONS LE SAUNIER
FAIVRE	Mathilde	03 81 50 27 03	1 A chemin du Chaney	25770	FRANCOIS
GAVIGNET	Claire	03 81 50 27 03	1 A chemin du Chaney	25770	FRANCOIS
GRAND	Mylène	07 82 72 04 38	40 Grande Rue	25640	RIGNEY
GROSJEAN	Catherine	06 07 57 41 48 03 81 63 58 15	2b rue de l'Eglise	25000	BESANCON
ISTACE	Gaëtan	03 81 61 78 12	16 rue des Prés	25580	ETALANS
JACQUOT	Lydie	03 81 21 82 94	CHRU Besançon - Oncologie médicale	25000	BESANCON
JULES	Isabelle	03 81 66 83 24	CHRU Besançon - Soins palliatifs	25000	BESANCON
KOPP	Elise	03 81 57 00 67	4 rue Tilleul	25620	TARCENAY
LANDRY	Karine	09 54 10 09 58	place de la Mare	25320	CHEMAUDIN
LAROCHE	Pascaline	03 81 48 36 68	56 rue Mégevand	25000	BESANCON
LE GUYON	Héloïse	09 83 65 72 09	1 B place des Chanets	25410	DANNEMARIE SUR CRETE
POURCELOT	Romain	03 81 50 70 83	2 rue Combe Bourgogne	25660	FONTAIN
RABATEL	Virginie	03 81 63 58 15	2 B rue de l'Eglise	25000	BESANCON
ROBBE-TROSSAT	Angélique	03 81 89 47 17	5 rue vannolles	25300	PONTARLIER
ROCHET	Vanessa	03 81 54 47 52	57 rue Maupommier	25870	LES AUXONS
ROMAND-SECRETANT	Charline	03 63 67 28 74	214 place Jean Moulin	39570	MACORNAY
SAIR	Corinne	03 81 96 26 95	93 bis Grande Rue	25550	BAVANS
SIXDENIER	Anne-Sophie	03 81 88 82 25	4 chemin Français	25000	BESANCON
TOUSSAINT	Elise	03 63 01 63 14	13 places d'Armes	25440	QUINGEY
VALNET	Laurence	03 81 57 67 72	14 rue Maupomet	25870	GENEUILLE
VURPILLOT	Géraldine	03 81 57 05 67	4 rue Tilleul	25620	TARCENAY

Mis à jour le 18/04/2019

Convention de partenariat n°001-2016

Prise en charge en masso-kinésithérapie des patient(e)s atteint(e)s de cancer du sein dans le cadre du réseau Oncolie.

CONTEXTE

Le réseau de cancérologie de Franche-Comté, ONCOLIE, est une association loi 1901 créée le 4 juin 2009. Il a un fonctionnement et une organisation propre et n'appartient à aucun établissement. Il travaille en étroite collaboration avec l'Institut Régional Fédératif du Cancer de Franche-Comté (IRFC). Il est sous la responsabilité de l'Institut National du Cancer (INCa) et de l'ARS.

Comme stipulé dans la disposition du Plan Cancer 2014-2019, il veille à ce que chaque patient, quel que soit son lieu de vie, puisse bénéficier d'une prise en charge de qualité et des traitements spécifiques et non spécifiques (soins de support) les mieux adaptés.

Ainsi, le réseau régional met en place une coordination des kinésithérapeutes des établissements de soins et des kinésithérapeutes libéraux intervenant dans la prise en charge des patients atteints de cancer, quel que soit le stade de la maladie ou le parcours de soins.

Article 1 – Objectifs de la convention

Cette convention de partenariat a pour objectif d'améliorer le parcours de soins des patient(e)s atteint(e)s d'un cancer du sein et nécessitant une prise en charge de masso-kinésithérapie entre les établissements de soins et les kinésithérapeutes libéraux.

Ce partenariat a été initié afin de :

- Créer un annuaire des professionnels engagés dans cette convention.
- Évaluer la qualité de la prise en charge dans chaque situation.
- Garantir un accès équitable à des prises en charge de qualité
- Élargir, à moyen terme, cet accompagnement, à d'autres types de pathologies cancéreuses

Article 2- Les engagements du Réseau ONCOLIE envers les kinésithérapeutes, membres associés.

Par cette convention, le Réseau ONCOLIE s'engage à :

- Mettre en place un groupe franc-comtois de professionnels kinésithérapeutes libéraux, membres associés du réseau Oncolie, et hospitaliers, référencés au sein du réseau prenant en charge des patient(e)s atteint(e)s de cancer du sein.

- Identifier un maillage régional de la prise en charge en masso-kinésithérapie pour ces patient(e)s.
- Sensibiliser les médecins à l'existence du réseau Onco-kiné et leur présenter le contenu de l'onglet kiné du DCC
- Organiser des rencontres et des formations spécifiques à la prise en charge de ces patient(e)s.
- Faciliter un accès à une prise en charge kinésithérapique auprès d'un kinésithérapeute d'établissement de soins ou de ville, quel que soit le stade de la maladie ou du parcours de soins (avant, pendant et après les traitements - avant, pendant ou après l'hospitalisation), avec le but d'assurer la continuité des soins sur prescription médicale.
- Informer le groupe franc-comtois des masso-kinésithérapeutes des projets et des formations initiés par le réseau Oncolie.
- Permettre aux kinésithérapeutes libéraux qui souhaitent participer au projet de devenir membres associés du Réseau Oncolie et de figurer sur l'annuaire franc-comtois, sans contre-partie financière.
- Permettre aux kinésithérapeutes qui le souhaitent d'être accueillis dans un service de cancérologie en collaboration avec le kinésithérapeute de l'établissement.
- Mettre en place des évaluations sur la qualité de prise en charge au sein de cette filière de soin.
- Mettre en place des outils de coordination du parcours de soins de kinésithérapie dans le Dossier Communicant en Cancérologie (DCC) afin d'avoir une continuité, une traçabilité et une sécurisation des prises en charges.
- Permettre aux masseurs-kinésithérapeutes membres associés du réseau l'accès à des lignes téléphoniques directes en cas de difficultés/questions en lien avec leurs propres soins concernant :
 - Pour une prise en charge médicale : numéro unique régional (oncotel) 03 81 47 99 99
 - Pour des questions qui relèvent de la kinésithérapie : Numéro des kinésithérapeutes hospitaliers et libéraux dans l'annuaire régional

Article 3 - L'engagement des kinésithérapeutes membres associés du réseau, envers ONCOLIE et le groupe franc-comtois.

Par cette convention, le masseur-kinésithérapeute s'engage à :

- Être titulaire d'un Diplôme d'État de Masseur-Kinésithérapeute et l'avoir enregistré sur la liste Professionnelle des Masseurs-Kinésithérapeutes à l'ARS.
- Avoir un numéro Adeli des Masseurs-Kinésithérapeutes.
- Adhérer au conseil de l'ordre des masseurs- kinésithérapeutes.
- Disposer d'une assurance couvrant son activité professionnelle.
- Devenir membre associé du réseau Oncolie, sans contrepartie financière,
- Respecter les tarifs conventionnés par les caisses d'assurance maladie, cependant, si la rééducation nécessite l'usage d'appareils ou de techniques spécifiques, dans ce cas, le Masseur-Kinésithérapeute fera signer un consentement éclairé à la patiente.

- Avoir suivi ou s'engager à suivre une formation spécifique reconnue en rééducation et cancer du sein (ci-dessous).

- INK, Institut National de Kinésithérapie, 3 rue Lespagnol, 75020 Paris propose des formations à Paris ou en province :
 - Cancer du sein, rééducation post-opératoire
 - Cancer du sein, rééducation des lymphœdèmes
 - Rééducation et Cancer du Sein (Rééducation post-op et lymphœdème)
- ONREK, Office National de Recherche et d'Enseignement en Kinésithérapie, 15 rue de l'Épée de Bois 75005 Paris propose des formations à Paris et en province:
 - Thérapie manuelle: Cancer du sein

- Effectuer des soins en séance individuelle et privilégier les techniques manuelles.

- Proposer un rendez-vous :

- dans un délai < 10 jours pour un lymphœdème
- dans les 24 h en cas de lymphocèle, sur demande médicale

- Suivre les référentiels inter-régionaux en Soins Oncologiques de Support de l'AFSOS (Association Francophone sur les Soins de Support en Oncologie)

- *"Activité Physique Adaptée, Rééducation et Cancer du Sein" 2013*
- *"Prise en charge du Lymphœdème secondaire du membre supérieur après un cancer du sein" 2014*
- *"Neuropathies périphériques et cancers" 2012*

- Suivre les recommandations publiées de kinésithérapie

- Ne pas utiliser leur participation au réseau à des fins de publicité.

- Participer, dans la mesure de ses disponibilités, aux échanges proposés autour des activités du réseau Oncologie et du groupe de travail de kinésithérapeutes.

- Transmettre un bilan type lors de la prise en charge initiale et finale au sein du système d'information régional "Dossier Communicant en Cancérologie" (DCC).

- Garantir un accès équitable à des prises en charge de qualité.

- Assurer un suivi personnalisé, adapté et confidentiel.

Fait à

Le

NOM

NALLET Gilles

Prénom

Coordonnateur Régional

Signature

Réseau ONCOLIE

ANNEXES

- Annexe 1 : Procédure d'adhésion au groupe franc-comtois en masso-kinésithérapie
- Annexe 2 : Fiche de renseignements masso-kinésithérapeute

Annexe 1
PROCEDURES DE LA MISE EN PLACE DE LA FILIERE

1. Le masseur kinésithérapeute, libéral ou exerçant dans un établissement privé ou public doit faire part de son souhait d'adhésion au réseau soit par mail: reseau-cancero@oncolie.fr, soit par fax au 03.81.800.777, soit par voie postale à l'adresse suivante : ONCOLIE, Pôle Cancérologie-2 boulevard Fleming – 25030 BESANCON Cedex
2. Une rencontre physique sera prévue avec les responsables du réseau et les responsables du groupe franc-comtois, afin de valider les objectifs de la coopération et de répondre aux éventuelles questions du masseur kinésithérapeute.
3. Le masseur kinésithérapeute signe la convention et le bulletin d'adhésion du Réseau
4. Il apparait dans l'annuaire régional et sera sollicité pour la prise en charge des patient(e)s atteint(e)s de cancer du sein.

Le réseau se réserve le droit de retirer un professionnel de la liste suite à des évaluations défavorables en l'informant au cours d'un entretien des raisons précises.

Annexe 2

FICHE DE RENSEIGNEMENT MASSO-KINÉSITHÉRAPEUTE

Nom :

Prénom :

Année d'obtention du Diplôme d'État :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Formations réalisées/ techniques pratiquées : (*pouvant avoir un intérêt dans le cadre de la cancérologie ?*)

-

-

-

Informations complémentaires

- Si vous êtes Masseur-kinésithérapeute libéral

Adresse professionnelle :

N° de SIRET :

Jours et heures d'ouverture du cabinet :

Nombre de professionnels présents au cabinet :

Équipement spécifique du cabinet (*balnéo/ vélos, rameurs.../LPG...*) :

- Si vous êtes Masseur-kinésithérapeute hospitalier

Centre Hospitalier :

Service(s) :